



AVIS DE COURSE

REGATE NATIONAL WETA 4.4 26 et 28 JUIN 2026

Lac de HOURTIN, organisée par Club de Voile Hourtin Médoc Grade 5 A

PREAMBULE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs et accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. REGLES

La compétition est régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

1.3 Les règles des classes concernées.

2. INSTRUCTION DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<https://club-voile-hourtin.fr/nat-weta-2026/>

3. COMMUNICATION

Le tableau officiel sera affiché sur les vitres du club-house.

[DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit pas émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité russe ou biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe Weta

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile :

- ° Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- ° Soit la licence Club FFVoile mention « pratiquant ».

4.2.2 Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- ° un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- ° un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.

4.2.3 Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.3 Pour le bateau, Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité. ;

4.4 Les bateaux admissibles peuvent uniquement s'inscrire **avant le 20 juin 2026.** à l'adresse :

[Pré-inscription aux régates WCF](https://cryptpad.fr/form/#/2/form/view/MCoRYTV7q2glweOD6M4nXqTHZa1CEylXOcrnNTwGFrc/)

[https://cryptpad.fr/form/#/2/form/view/](https://cryptpad.fr/form/#/2/form/view/MCoRYTV7q2glweOD6M4nXqTHZa1CEylXOcrnNTwGFrc/)

[MCoRYTV7q2glweOD6M4nXqTHZa1CEylXOcrnNTwGFrc/](https://cryptpad.fr/form/#/2/form/view/MCoRYTV7q2glweOD6M4nXqTHZa1CEylXOcrnNTwGFrc/)

4.5 Le règlement des frais d'inscription se fera uniquement en ligne

5. DROITS A PAYER :

5.1 Le paiement de l'inscription (95 euros par bateau) doit être fait en deux étapes :

- Un acompte de 50 euros à la pré-inscription par virement à WCF,
- et le solde 45 euros sur place directement auprès du club.

Cet acompte est non remboursable, sauf cas de force majeure qui sera à expliciter et à justifier auprès du conseil d'administration de WCF et du club CVHM, pour décision

5.2 Le prix de cette inscription passera à 120 euros au delà du 1 juin 2026

5.3 Les licences temporaires 1 jour à 26€ ou 4 jours à 55€ pour les équipiers devront être demandées avant le 20 juin à 12h à l'adresse : secretaire@cvhmonthoutin.com La demande devra comporter le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse, le mail et le numéro de portable du demandeur.

5.4 La cale de mise à l'eau au Port du club est mise à disposition gratuitement.

6. PUBLICITE :

6.1 [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [NP] L'Autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME :

- 7.1 jeudi 25 juin 2026 : Accueil des premiers régatiers au club de voile Hourtin médoc.
- 7.2 vendredi 26 juin 2026:
 - 10h30 : Confirmation d'inscription.
 - 13h00 : Briefing.
 - 14h00: Premier signal d'avertissement et courses à suivre.
 - 18h00 : retour des équipages au club de voile.
- 7.3 samedi 27 juin 2026
 - 10h00: Premier signal d'avertissement de la journée et courses à suivre.
 - 18h00 : retour des équipages au club de voile.
- 7.4 dimanche 28 juin 2026
 - 10h00: Premier signal d'avertissement de la journée et courses à suivre.
 - 14h30 Aucune procédure de départ après cette heure.
- 7.5 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.
 - 16h30: Palmarès.

8. CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT :

- 8.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 8.2 Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle

9. VÊTEMENTS ET EQUIPEMENT :

Sans objet.

10. LIEU :

La partie du lac dépendant de la commune d'Hourtin.
Le plan figure en annexe.

11. LES PARCOURS :

Les parcours sont de type banane, triangle ou construit (raid avec pique-nique).

12. SYSTEME DE PENALITE :

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

13. CLASSEMENT :

- 13.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 13.2. A - Quand trois courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- 13.2. B - Quand de quatre à huit courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 13.2. C - Quand plus de neuf courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais score.
- 13.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système « temps sur temps ».
- 13.4 Le classement se fera en temps compensé

14. EMPLACEMENTS AU CLUB :

- 14.1 Les bateaux seront mis à l'eau depuis la cale à gauche des mâts de pavillons ou derrière le club.
- 14.2 Le lieu de stationnement des bateaux sera indiqué à chaque skipper à leur arrivée.
- 14.3 Les remorques de route seront stationnées sur le parking remorque,

15. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

16. PROTECTION DES DONNEES :

16.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition), des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité de marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD°, tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la FFVoile en précisant que le demande est relative aux données personnelles.

17. ETABLISSEMENT DES RISQUES :

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18. PRIX :

Une coupe sera décernée au premier du classement

- Weta solo
- Weta double
- Classement général

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

19.1 Un repas sera servi le soir du samedi 27 juin au prix de 30€. A réserver dès l'inscription.

19.2 le restaurant sur place propose une vente à emporter pour les paniers repas pour le 26, 27 et 28 juin

19.3 Un parking à proximité est disponible pour le stationnement des véhicules.

19.3 Des possibilités d'hébergement sont possibles sur la commune de Hourtin :

Campings : Les Ourmes, Le Western, Le Domaine de la Résinière, et voir sur le site de l'Office du Tourisme.

Hôtels : Hôtel Les Pins, Le HBR. Aire de camping : Hourtin Port.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Christiane CAHUZAC au 06.81.58.27.65 ou secretaire@cvhmonthoutin.com

Ou

Jérémy SANS au 06 59 82 69 86 ou jeremy.cvhm@gmail.com

ZONE DE COURSES

